



Rapport de révision de l'exercice 2024, WWF section Fribourg

Mesdames, Messieurs,

Conformément à notre mandat, nous avons contrôlé, dans les bureaux du WWF section Fribourg, à Fribourg, les comptes de l'exercice 2024 arrêtés au 31 décembre 2024 et constaté ce qui suit :

- 1) Les pièces comptables extraites à titre de contrôle correspondent aux écritures comptables
- 2) Le bilan de l'année précédente (2023) a été correctement reporté
- 3) Les pièces comptables sont toutes disponibles et sont classées avec soin
- 4) Les avoirs déclarés sont irréprochablement comptabilisés.

Nous invitons l'assemblée générale à :

- Approuver les comptes et le bilan 2024 montrant un excédent de charges de 2'482,84 Chf
- Donner décharge au caissier et lui exprimer ses remerciements et sa reconnaissance pour l'excellent travail accompli.

Fribourg, le 26 mars 2025

Les vérificatrices

Gladys Godel

Véronique Manser

G. Godel

V. Manser